



Wittring, le mardi 19 juin 2018

Le Maire,

A tous les parents d'élèves

De WITTRING

Chers parents,

Malgré les difficultés financières que nous rencontrons, baisse des dotations de l'État, fin des contrats aidés etc. La municipalité tient à maintenir pour la rentrée 2018/2019 l'offre d'accueil périscolaire dont vous bénéficiez depuis maintenant 3 années. Pour maintenir ce service, le tarif du repas de midi passera de 6,50€ à 7€ selon la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 18/06/2018.

Forts de ces trois années d'expérience, voici quelques conseils utiles :

- Que vous soyez réellement utilisateur ou non de ce service en 2018/2019, si vous avez des enfants scolarisés dans la commune, remplissez un dossier d'inscription et déposez-le au service périscolaire. Si vous n'utilisez pas ce service, ce dossier ne vous coûtera rien. Mais si pour une raison ou une autre (accident de la vie, problème professionnel etc.) vous devez inscrire dans l'urgence votre enfant à la cantine ça ne sera pas possible sans l'intégralité des pièces du dossier d'inscription.
- Avoir 1 ticket d'avance chez soi en cas de besoin. Vous pourrez inscrire vos enfants les mardis pour le jeudi et vendredi suivant ou les vendredis pour le lundi mardi suivant. Si vos horaires ne coïncident pas avec les permanences du périscolaire, vous pourrez déposer (et **uniquement déposer**) ce ticket avec le formulaire d'inscription en Mairie le matin avant la permanence.
- Pour vous faciliter la vie, si vos horaires de travail sont réguliers et que vous savez par exemple que votre enfant doit être inscrit à la cantine 1 jour chaque semaine vous pouvez l'inscrire pour 1 mois.

Le PÉRISCOLAIRE est joignable par téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 : 30 à 13 : 00 Tél. 03.54.88.62.91

Les courriels sont lus tous les mardis et vendredis courriel : wittring.periscolaire@orange.fr

En dehors de ces plages horaires vous pouvez contacter la mairie de 08 :00 à 12 :00 du lundi au vendredi au 03.87.02.16.10

- Le dossier d'inscription, les horaires, la fiche pour les inscriptions régulières ou occasionnelles sont téléchargeables sur le site www.wittring.fr rubrique « Nos enfants » - « Périscolaire »,

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait qu'aucun passe-droit ne sera accordé, à personne. Les délais d'inscription sont toujours de minimum **48 heures** car nous gérons un service qui doit vous être utile, mais qui engage également notre responsabilité. Pour ce faire, il nous faut un cadre avec des règles strictes car vos enfants sont notre priorité.

Vous trouverez donc ci-joint un dossier d'inscription qui comporte plusieurs documents obligatoires, à savoir :

- Une fiche d'inscription annuelle (obligatoire même si votre enfant ne sera inscrit qu'occasionnellement au courant d'année)
- Une fiche sanitaire (attention toutes les allergies alimentaires doivent être signalées)
- Une charte de bonne conduite
- Un modèle pour les inscriptions régulières ou occasionnelles
- Une attestation d'assurance

Pour faciliter le retour de ce dossier d'inscription, des permanences ont lieu à la mairie les : **mardis et vendredis de 10h30 à 12h**. Ces documents sont à rendre au plus tard pour le vendredi **06 juillet 2018**.

Lors de ces permanences l'adjointe d'animation sera à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Chers parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Claude WACKENHEIM

Le PÉRISCOLAIRE est joignable par téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 : 30 à 13 : 00 Tél. 03.54.88.62.91

Les courriels sont lus tous les mardis et vendredis courriel : wittring.periscolaire@orange.fr

En dehors de ces plages horaires vous pouvez contacter la mairie de 08 :00 à 12 :00 du lundi au vendredi au 03.87.02.16.10

FICHE D'INSCRIPTION



**COMMUNE DE WITTRING
ACCUEIL PERISCOLAIRE
13, Rue St Etienne
57905 – WITTRING**

Nom, prénom de l'enfant

Né(e) le :

Ecole :

..... Enseignant : Classe :

PARENTS DE L'ENFANT

	Mère Responsable de l'enfant <input type="checkbox"/>	Père Responsable de l'enfant <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom :		
Adresse du domicile :		
Tél. Domicile/Portable :		

Nom de la ou des personnes susceptibles de venir chercher mon enfant, et à contacter en cas de problème si les parents ne sont pas joignables.

Nom/Prénom	Lien de parenté	N° Téléphone	Adresse

En cas d'accident ou incident, j'autorise les responsables de la structure à prendre, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé et la moralité de mon enfant.

Régime alimentaire : Date de dernière mise à jour du carnet de santé

NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS

	Mère	Père
Nom employeur :		
Adresse de l'employeur :		
Téléphone Travail :		

Je certifie que mon enfant bénéficie d'une assurance scolaire et extrascolaire.

Nom de la compagnie : N° Téléphone : N° Contrat :

Pendant les activités, j'autorise le personnel de la mairie à photographier et/ou à filmer mon enfant pour la création de souvenirs et d'archives.

OUI NON

J'autorise la mairie à utiliser ces supports pour sa promotion et son information (presse et journaux locaux, nouveau média, affiches...)

OUI NON

Fait à, le Signature :

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....



ACCUEIL PERI SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

Cet accueil fonctionnera dans la salle du club de l'amitié, située 13 rue St Etienne à Wittring.

1- PUBLIC ACCUEILLI

Ce service d'accueil périscolaire avec cantine est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de Wittring (plus de 3 ans au moment de l'accueil).

2- HORAIRES D'ACCUEIL

L'accueil s'effectue :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi, selon les horaires suivants :

- 7H45 à 8H15 : accueil des enfants. Le départ des enfants vers leur école s'effectuera sous la responsabilité des animatrices. A leur arrivée dans la cour de l'école, les enfants seront sous la responsabilité des enseignants.
- 11H40 à 13h10 : prise en charge des enfants à la sortie de l'école. Déjeuner et animation. Le retour des enfants vers leur école s'effectuera sous la responsabilité des animatrices. A leur arrivée dans la cour de l'école, les enfants seront sous la responsabilité des enseignants.
- 15H50 à 17H30 : Prise en charge des enfants à la sortie de l'école garderie avec animations. Le départ des enfants vers leur école s'effectuera sous la responsabilité des animatrices. A leur arrivée dans la cour de l'école, les enfants seront sous la responsabilité des enseignants.

L'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires. En revanche si un enfant le souhaite, il pourra effectuer seul ses devoirs.

3- TARIFS

MATIN	MATIN + MIDI	SOIR
1 €	7 €	2 €

L'achat des tickets se fera en mairie.

4- INSCRIPTIONS

Un dossier d'inscription devra être complété et signé par le responsable légal de l'enfant.

Il comprend :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- Le coupon du règlement intérieur signé ainsi que l'autorisation parentale pour la sortie de l'enfant le soir
- La charte de bonne conduite
- L'attestation d'assurance
- Un modèle de fiche de réservation

Ce dossier sera remis lors de l'inscription avant le début de l'année scolaire, même pour les inscriptions occasionnelles, lors d'une permanence qui sera signalée en temps voulu aux parents.

Il est possible d'inscrire votre enfant régulièrement ou occasionnellement (fiche de réservation disponible auprès des animatrices et sur le site internet de la commune).

La fiche de réservation accompagnée des tickets est à remettre à l'animatrice ou en mairie lors des permanences, au plus tard le jeudi soir pour les inscriptions hebdomadaires ou 48h avant pour les inscriptions occasionnelles.

5- ABSENCES

Les enfants malades qui ne sont pas admis à l'école ne seront pas admis à l'accueil périscolaire.

Les absences pour maladies justifiées par un certificat médical ainsi que les absences pour cas de force majeure (accident, décès dans la famille) donneront droit à un report de prestation.

Aucune autre absence ne donnera lieu à un remboursement.

Pour une absence du jour prévenir avant 8h10 en Mairie de Wittring au 03.87.02.16.10.

6- SECURITE - DISCIPLINE - SANTE

A la fin du périscolaire à 17H30, les enfants devront être récupérés par un parent ou toute autre personne majeure désignée par les parents. Néanmoins les parents peuvent autoriser les enfants du cycle élémentaire à quitter le périscolaire seul. (Formulaire à rendre avec le dossier d'inscription).

Pour des raisons d'hygiène et de traçabilité, seul le repas et le goûter inclus dans la prestation pourront être consommés sur place.

Une assurance extra-scolaire devra être souscrite par les parents.

Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité et faire preuve de politesse à l'égard du personnel encadrant. L'enfant n'apportera aucun objet précieux ou dangereux. Le personnel et la commune ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. En cas de manquement répété à la discipline les parents seront avertis et si aucune amélioration n'est constatée une décision d'exclusion pourra être envisagée.

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls des médicaments. En cas de traitement médical et uniquement sur présentation d'une ordonnance, le personnel d'animation est autorisé à mettre en œuvre ce traitement.

En cas d'accident ou d'évènement grave l'enfant sera confié aux services de secours. Le responsable légal en sera immédiatement informé (fiche de liaison sanitaire faisant foi)

7- APPLICATION DU REGLEMENT.

L'inscription à l'accueil périscolaire est conditionnée à l'acceptation totale du présent règlement intérieur et des horaires.

Règlement intérieur validé par la commune.



TALON A DETACHER ET A REMETTRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCUEIL PERI SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné.....
Père, Mère, représentant légal de l'enfant :

Nom, Prénom (de l'enfant)

Reconnait (reconnaissent) avoir pris connaissance et **accepter le règlement intérieur de l'accueil périscolaire.**

ACCUEIL PERI SCOLAIRE

AUTORISATION DE SORTIE

En ma qualité de responsable légal

J'autorise mon enfant à quitter seul le périscolaire à 17h30 après l'accueil périscolaire*

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le périscolaire à 17h30 après l'accueil périscolaire*

(seuls les enfants en école élémentaire peuvent être autorisés par les parents à rentrer seuls; les enfants de maternelle sont obligatoirement récupérés par un parent ou un adulte désigné.)

J'autorise également de façon permanente les personnes suivantes à venir chercher l'(les) enfant (s)

- NOM.....téléphone.....
- NOM.....téléphone.....
- NOM.....téléphone.....
- NOM.....téléphone.....

Fait à le

SIGNATURE :.....

*RAYER LA MENTION INUTILE

Partie à conserver



CHARTRE DE BONNE CONDUITE PERISCOLAIRE WITTRING

L'accueil périscolaire avec ou sans cantine est un moment privilégié pour la vie de groupe. Cette vie de groupe demande aussi un effort à tous pour respecter l'autre, le camarade ou l'adulte qui encadre. Certaines règles seront donc à respecter :

- Respecter les adultes et les autres enfants par ses actes et ses paroles
- Obéir aux consignes données par les animatrices
- Pendant les trajets : ne pas marcher sur la route, ne pas traverser la rue sans regarder
- Respecter le matériel mis à disposition
- Les bagarres et les bousculades sont interdites
- A la cantine je ne gaspille pas la nourriture, je ne mange pas avec les doigts, je ne crie pas

Avant le repas je me lave les mains, **pendant le repas** je mange proprement et je goute à tous les aliments, je parle doucement avec mes camarades sans perturber le cours du repas, je n'oublie pas d'employer les formules de politesse « **bonjour, merci, s'il te plaît, au revoir...** » je reste assis et ne me déplace que si je suis autorisé.

Fait à WITRING le _____

Le Représentant légal de l'enfant,
Nom Prénom

L'enfant,
Prénom



Partie à remettre avec le dossier
d'inscription avant le 06 juillet 2018



CHARTRE DE BONNE CONDUITE PERISCOLAIRE WITTRING

L'accueil périscolaire avec ou sans cantine est un moment privilégié pour la vie de groupe. Cette vie de groupe demande aussi un effort à tous pour respecter l'autre, le camarade ou l'adulte qui encadre. Certaines règles seront donc à respecter :

- Respecter les adultes et les autres enfants par ses actes et ses paroles
- Obéir aux consignes données par les animatrices
- Pendant les trajets : ne pas marcher sur la route, ne pas traverser la rue sans regarder
- Respecter le matériel mis à disposition
- Les bagarres et les bousculades sont interdites
- A la cantine je ne gaspille pas la nourriture, je ne mange pas avec les doigts, je ne crie pas

Avant le repas je me lave les mains, **pendant le repas** je mange proprement et je goute à tous les aliments, je parle doucement avec mes camarades sans perturber le cours du repas, je n'oublie pas d'employer les formules de politesse « **bonjour, merci, s'il te plaît, au revoir...** » je reste assis et ne me déplace que si je suis autorisé.

Fait à WITRING le _____

Le Représentant légal de l'enfant, L'enfant,
Nom Prénom Prénom





WITTRING

COMMUNE DE WITTRING
ACCUEIL PERISCOLAIRE
13, Rue St Etienne
57905 - WITTRING
Tél. 03.54.88.62.91 Mairie 03.87.02.16.10
e-mail : wittring.periscolaire@orange.fr



WITTRING

COMMUNE DE WITTRING
ACCUEIL PERISCOLAIRE
13, Rue St Etienne
57905 - WITTRING
Tél. 03.54.88.62.91 Mairie 03.87.02.16.10
e-mail : wittring.periscolaire@orange.fr

Fiche d'inscription :

A remettre à une animatrice du périscolaire le mardi avant midi ou le vendredi avant midi pour une inscription la semaine suivante (ou 48h avant pour une inscription occasionnelle)

Fiche d'inscription :

A remettre à une animatrice du périscolaire le mardi avant midi ou le vendredi avant midi pour une inscription la semaine suivante (ou 48h avant pour une inscription occasionnelle)

SEMAINE DU _____ AU _____

SEMAINE DU _____ AU _____

Enfant : _____ Classe : _____ Enfant : _____ Classe : _____

Enfant : _____ Classe : _____ Enfant : _____ Classe : _____

Enfant : _____ Classe : _____ Enfant : _____ Classe : _____

Enfant : _____ Classe : _____ Enfant : _____ Classe : _____

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7h45 à 8h15				
MIDI avec repas 11h40 à 13h20				
SOIR 15h50 à 17h30				

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7h45 à 8h15				
MIDI avec repas 11h40 à 13h20				
SOIR 15h50 à 17h30				

Date :

Signature des parents :

Date :

Signature des parents :